

PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES ET ENVIRONNEMENTALES : LE CHU DE RENNES DESIGNÉ COMME ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU CENTRE RÉGIONAL

Suite à un appel à candidature lancé conjointement par l'ARS et la DREETS, le CHU de Rennes a été désigné, depuis le 1^{er} janvier 2023, comme établissement porteur du centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE) pour une durée de cinq ans. Le Professeur Christophe PARIS, PUPH de médecine du travail et pathologies professionnelles et environnementales au CHU de Rennes, a été nommé responsable du centre. Cette nouvelle structure succède aux centres de consultation de pathologies professionnelles et étend la mission de ces derniers aux pathologies environnementales.

Le CRPPE, qui associe également le CHU de Brest, prend en charge les personnes atteintes de pathologies en lien avec l'environnement professionnel ou général. Il assure également des missions d'expertise, de veille, d'animation, et de formation-recherche en santé-travail et en santé-environnement. Le déploiement du CRPPE permettra, dans une dynamique de coordination régionale, une meilleure prise en charge des pathologies professionnelles et environnementales.

Des missions étendues, en prise avec l'environnement

Les centres de pathologies professionnelles assuraient des missions de prévention, de dépistage et de diagnostic des pathologies en relation avec le travail (y compris la médecine maritime à Brest), d'animation et d'enseignement pour les professionnels de santé, et de recherche dans le domaine de la santé au travail. Les centres régionaux de pathologies professionnelles et environnementales héritent de ces missions et les étendent aux pathologies liées à l'environnement par la mise en place de nouvelles missions :

- **Actions de prévention et diagnostic** des affections en lien avec le travail ou l'environnement et prise en charge des patients ;
- **Renforcement de l'activité clinique** en lien avec les pathologies environnementales : hypersensibilités à l'environnement (ondes électromagnétiques, produits chimiques...); troubles associés à des environnements possiblement toxiques (algues vertes, pesticides, radon...); évaluation des expositions environnementales chez les couples infertiles afin de les informer et les conseiller pour mener à bien leur projet de grossesse ;
- **Développement d'une activité de téléconsultation** pour améliorer l'accessibilité des usagers au centre dont les lieux de consultations se situent au CHU de Rennes (site Pontchaillou) et au CHU de Brest. Les téléconsultations concerneront, dans un premier temps, les patients présentant des pathologies possiblement en lien avec le travail et nécessitant un avis étiologique ;
- **Accompagnement au maintien et au retour à l'emploi de patients atteints de pathologies chroniques** (patients cérébro-lésés, immunodéprimés, COVID longs...) avec le soutien de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 10 mars 2023



Une ligne téléphonique dédiée aux médecins a été mise en place afin de les appuyer sur ces différents sujets et un secrétariat centralise les demandes d'informations et de rendez-vous. Il est joignable aux coordonnées suivantes : 02 99 28 24 44 - crppe-bretagne@chu-rennes.fr

« L'ouverture du CRPPE-Bretagne est une réelle opportunité pour l'amélioration de la prise en charge des patients présentant une pathologie en lien avec l'environnement professionnel ou général et pour réduire les inégalités d'accès à ce type de prise en charge dans notre région. » Pr Christophe Paris, chef du service de pathologies professionnelles et environnementales

Une équipe spécialisée et pluridisciplinaire

A terme, près d'une vingtaine de professionnels feront vivre le CRPPE de Bretagne, avec le soutien financier de l'ARS Bretagne et de la DREETS. Il réunit donc des compétences variées : médecins spécialistes, universitaires, sage-femmes, internes et étudiants, hygiéniste industriel, chef de projet coordinateur et personnel administratif.

Contacts presse :

CHU de Rennes / Direction de la communication – 02 99 28 42 40 – direction.communication@chu-rennes.fr
ARS Bretagne / Département communication - 02 22 06 72 64 – ars-bretagne-communication@ars.sante.fr